

Aujourd'hui treizième Décembre mille sept cent  
 quatre vingt onze, immédiatement après la messe,  
 M<sup>r</sup>. François Galabé du Joubert, nommé Maire, Suivant  
 le procès verbal inscrit sur le présent registre, a  
 prêté son serment prescrit par la loi: et de suite  
 Jean Faugeron, nommé Sur le même procès verbal  
 officier municipal, ainsi que S. Michel Chevier m<sup>r</sup>.  
 Chirurgien, nommé procureur de la Commune, ont  
 prêté aussi le même serment prescrit par la  
 loi. et ont signé, avec ainsi que Leonard Lacaton  
 & Pierre Valade qui ont aussi été nommés officiers  
 municipaux. Galabé du Joubert Maire & Lacaton officier municipal  
 Faugeron & Chevier officiers municipaux Valade officier municipal  
 Chevier p<sup>r</sup>. de la Commune. François, Etienne & Noël

Nous Maire & officiers municipaux de la paroisse de  
 Combiers, certifions que led. Jean Suard, curé de la  
 dite paroisse de Combiers, est habituellement résident dans  
 la dite paroisse <sup>depuis plus de dix mois</sup> & nous avons signé  
 à Combiers le vingt Décembre 1791. approuvé des  
 mots <sup>depuis plus de dix mois</sup>. Valade du Joubert Maire Lacaton  
 officier municipal Faugeron officier municipal  
 Valade officier municipal  
 aujourd'hui vingt Décembre 1791. Est présente par  
 devant nous Maire & officiers municipaux de la paroisse  
 de Combiers led. Jean Suard curé de la d<sup>e</sup>. paroisse  
 qui nous a dit et déclaré vouloir faire la souscription du  
 Don patriotique à lui demandé pour le tiers qu'il  
 étoit viaire de la paroisse de Montaubouef: en consé-  
 quence il a offert la somme de Trois Livres pour un  
 quartier, que nous lui avons laissé entre les mains, pour  
 les représenter au Cas requis et les donner avec le  
 surplus qui pourra être le cas de lui et a signé